

## Bachelier en enseignement section 2

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D3103 AFP et stage 3.3 : élargir son contexte professionnel			
Ancien Code	PEDE3B13AFPS3	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/M/Z/B/Z/M/C/B/C/M/Z/B/ Z/M/C/B/C/M/Z/B/Z/M/C/ EDB3130		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><b>HELHa Braine-le-Comte</b>  <b>Laura MARTELLA</b> (martellal@helha.be)            Julien LOBET (lobetj@helha.be)            Claire LIBERT (libertc@helha.be)            Geoffrey DELCROIX (delcroixg@helha.be)            Lilian BREYNE (breyne@helha.be)            Anne LISART (lisarta@helha.be)            Carine DENDAL (dendalc@helha.be)            Benoit WAUTELET (wauteletb@helha.be)</p> <p><b>HELHa Campus Mons</b>  <b>Vinciane BRUMAGNE</b> (brumagnev@helha.be)            Sophie PATERNOSTER (paternosters@helha.be)            Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be)            Emmanuel DRUART (druarte@helha.be)            Anne-Claire HOEBEKE (hoebekeac@helha.be)</p> <p><b>HELHa Gosselies</b>  <b>Carine LEPORCQ</b> (leporcqc@helha.be)            Cécile DUPONT (dupontc@helha.be)            Tania HEUSGHEM (heusghemt@helha.be)            Sylvie JANCART (jancarts@helha.be)</p> <p><b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b>  <b>Anne-Sophie DESMET</b> (desmetas@helha.be)            Marie-Pierre DERIDDER (deriddermp@helha.be)            Stéphanie PIRARD (pirards@helha.be)            Natacha VAN MERHAEGHE (vanmerhaeghen@helha.be)            Sébastien TOUBEAU (toubous@helha.be)            Bénédicte NORTIER (nortierb@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

## **Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)**

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

### Compétence 1 **LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL**

Sous Compétence 1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

- 1.1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

Sous Compétence 1.2 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

- 1.2.1 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

Sous Compétence 1.3 Analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :

- 1.3.2 faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection

### Compétence 2 **LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE**

Sous Compétence 2.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

- 2.1.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

### Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.2 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

- 3.2.1 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

Sous Compétence 3.3 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

- 3.3.1 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

Sous Compétence 3.4 Prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;

- 3.4.1 Prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;

Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

- 3.5.1 la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
- 3.5.2 la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
- 3.5.3 la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation ; cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
- 3.5.5 la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;

Sous Compétence 3.6 Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;

- 3.6.1 Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;

Sous Compétence 3.7 Prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;

- 3.7.1 Prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;  
Sous Compétence 3.8 Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
  - 3.8.1 Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;  
Sous Compétence 3.9 Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;
  - 3.9.1 Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;
- Compétence 4 **LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF**
- Sous Compétence 4.2 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.
- 4.2.1 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.  
Sous Compétence 4.3 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio
  - 4.3.1 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

### Acquis d'apprentissage visés

Néant

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE3B13AFPS3A	AFP 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoir	60 h / 2 C
PEDE3B13AFPS3B	Stage 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoi	60 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE3B13AFPS3A	AFP 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoir	20
PEDE3B13AFPS3B	Stage 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoi	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

## 5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier en enseignement section 2

**HELHa Gosselies** Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES  
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : [edu-gosselies@helha.be](mailto:edu-gosselies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoir			
Ancien Code	12_PEDE3B13AFPS3A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEDB3131		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Carine LEPORCQ</b> (leporcq@helha.be) Cécile DUPONT (dupontc@helha.be) Tania HEUSGHEM (heusghemt@helha.be) Sylvie JANCART (jancarts@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Les AFP organisés par la psychopédagogue et les différents professeurs disciplinaires visent à préparer les étudiants au stage. L'objectif de ces différents regards est d'outiller les étudiants dans leur pratique et de les accompagner dans les aspects pédagogiques, méthodologiques et disciplinaires en fonction de leur projet.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

##### Domaine 1 : Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel

- 1.1. Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale
  - 1.2. Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité
  - 1.4. Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel
  - 1.3. Analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
    - s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
    - faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection"
  - 3.8. Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues
- Uniquement les compétences suivantes :
- Identifier des éléments socioculturels garants d'une communication efficace
  - Identifier et analyser les codes des cultures scolaires et familiales dans un but d'ouverture et de partenariat.

##### Domaine 2 : Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective

- 2.1. S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

##### Domaine 3 : Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive

- 3.3. Maîtriser la langue française écrite et orale et/ou la langue cible de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- 3.4. Prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant

attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;

"3.8. Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues

Uniquement les compétences suivantes :

- Identifier l'impact de sa communication non verbale sur les apprentissages et l'adapter ;
  - Identifier les invariants du harcèlement, du racisme/discrimination et des violences ;
  - Connaître les stratégies de gestion de conflit ;
  - Créer un climat de confiance pour faciliter la prise de décision collective et la résolution de problème ;
  - Pratiquer une écoute active pour comprendre les besoins et les préoccupations des élèves, de leur entourage et des collègues ;
  - Développer une communication ouverte et respectueuse avec ses pairs et les équipes éducatives pour échanger des idées et des pratiques pédagogiques efficaces ;
  - Créer un environnement respectueux et propice à l'expression libre des opinions des élèves."
- 3.9. Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;
- 3.6. Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
- 3.7. Prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;

#### **Domaine 4 : Les compétences du praticien réflexif**

4.2. Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

4.3. Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

### **3. Description des activités d'apprentissage**

#### **Contenu**

- projet professionnel
- préparation de stage et organisation
- Pratiques efficaces
- pédagogie du projet
- diversité culturelle
- différenciation
- ...

#### **Démarches d'apprentissage**

Les AFP sont assurés par la psychopédagogue de référence, le maître de formation pratique et des maîtres assistants didacticiens afin de préparer le stage en P1.

Les AFP comprennent des séances théoriques et pratiques en psychopédagogie et dans les différentes disciplines et une partie des périodes AFP est consacrée à la préparation des stages.

#### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Aide personnalisée sur demande durant les préparations de stage.

Feedback constructif durant les AFP.

Activités d'essai lors du préstage.

#### **Sources et références**

PwP et dossiers-papier remis aux étudiants par les différents intervenants.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

2 cours sur Connected  
AFP didactiques (ensemble des disciplines)  
AFP psychopédagogie et Stages

Documents à consulter en ligne dans ces 2 cours.  
+supports didactiques divers

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Epreuve intégrée AFP 3.3 et Stage 3.3 lors du stage actif.  
Le stage est non remédiable.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Conformément à l'article 76 du RGE,

toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entrainera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier en enseignement section 2

**HELHa Gosselies** Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES  
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoir			
Ancien Code	12_PEDE3B13AFPS3B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEDB3132		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carine LEPORCQ (leporcqc@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le stage 3.3 permet à l'étudiant.e de s'approprier des concepts (savoirs), mettre en oeuvre des démarches (savoir-faire) et se construire une identité professionnelle (savoir-être). L'étudiant.e sera amené à pratiquer des activités de transfert ( préparées en AFP), des activités de co-enseignement et des activités préparées et conduites en autonomie.

Le stage pourra s'effectuer à l'étranger, dans l'enseignement spécialisé ou dans une classe de primaire au choix suivant le projet présenté à l'équipe.

En bloc 3 les étudiants seront amenés à

- concevoir des situations d'apprentissage
- mettre en œuvre des situations d'apprentissage
- réguler leurs pratiques.
- évaluer les apprentissages des élèves et différencier.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

##### Domaine 1 : Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel

- 1.1. Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale.
- 1.2. Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité.
- 1.4. Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel.
- 1.3. Analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
  - s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
  - faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.
- 3.8. Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues;
  - uniquement les compétences suivantes :
  - Identifier des éléments socioculturels garants d'une communication efficace
  - Identifier et analyser les codes des cultures scolaires et familiales dans un but d'ouverture et de partenariat.

##### Domaine 2 : Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective

2.1. S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations.

### **Domaine 3 : Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

3.3. Maîtriser la langue française écrite et orale et/ou la langue cible de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

3.4. Prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci.

3.8. Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues.

Uniquement les compétences suivantes :

- Identifier l'impact de sa communication non verbale sur les apprentissages et l'adapter ;
  - Identifier les invariants du harcèlement, du racisme/discrimination et des violences ;
  - Connaître les stratégies de gestion de conflit ;
  - Créer un climat de confiance pour faciliter la prise de décision collective et la résolution de problème ;
  - Pratiquer une écoute active pour comprendre les besoins et les préoccupations des élèves, de leur entourage et des collègues.
  - Développer une communication ouverte et respectueuse avec ses pairs et les équipes éducatives pour échanger des idées et des pratiques pédagogiques efficaces.
  - Créer un environnement respectueux et propice à l'expression libre des opinions des élèves.
- 3.9. Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.
- 3.6. Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques.
- 3.7. Prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale.

### **Domaine 4 : Les compétences du praticien réflexif**

4.2. Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

4.3. Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel.

## **3. Description des activités d'apprentissage**

### **Contenu**

Activités de transfert

Activités de co-enseignement selon les modalités fixées

Activités préparées et réalisées par l'étudiant.e.

### **Démarches d'apprentissage**

Pratique de terrain :

- Transfert de didactiques, co-enseignement, préparation d'activités, conduite d'activité, gestion de groupe, réflexion sur sa pratique.
- Accompagnement du maître de stage et des professeurs dans la pratique de terrain.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Accompagnement des différents intervenants en amont du stage:

-apprentissage par le vécu

-apport théorique

-préparation d'activités

-supervision des activités construites

Accompagnement du maître de stage et des professeurs dans la pratique de terrain.

Démarche progressive : transfert- coenseignement-pratique autonome

## Sources et références

Bibliographie cf. AFP  
Supports donnés lors des AFP  
Consignes de stage sur Connected  
Centre de documentation

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support de cours, des AFP et consignes disponibles sur Connected.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Epreuve intégrée AFP 3.3 et Stage 3.3 lors du stage actif .  
Le stage est non remédiable.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Conformément à l'article 76 du RGE,

toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entrainera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).